

# Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Olivier Ballesta

- Hélène Velasco-Graciet

## 1/ PROCES-VERBAL DU 19 DECEMBRE 2017

☞ La CFVU adopte le procès-verbal du 19 janvier 2017.

## 2/ BILAN DE LA COMMISSION DE REORIENTATION DU SEMESTRE 1

La réorientation en licence s'inscrit dans le cadre réglementaire des arrêtés du 1er août 2011 relatif à la licence et du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Le dispositif de réorientation concerne les étudiants inscrits en licence 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année. Le changement d'orientation peut être mis en œuvre soit pour des étudiants issus de l'établissement (réorientation interne) soit pour des étudiants issus d'autres établissements de l'enseignement supérieur (y compris BTS et CPGE). Toutefois, il n'y a pas de réorientation externe possible pour les étudiants étrangers hors UE (procédure DAP) car le visa est délivré pour un établissement donné.

Ce dispositif a pour objet de lutter contre l'échec en licence.

La réorientation s'effectue à la fin du 1<sup>er</sup> semestre dans le cadre de la procédure de réorientation ou en fin d'année universitaire par une demande d'admission dans la formation souhaitée.

La commission de réorientation de fin de semestre s'est réunie le 15 décembre 2016.

Bilan :

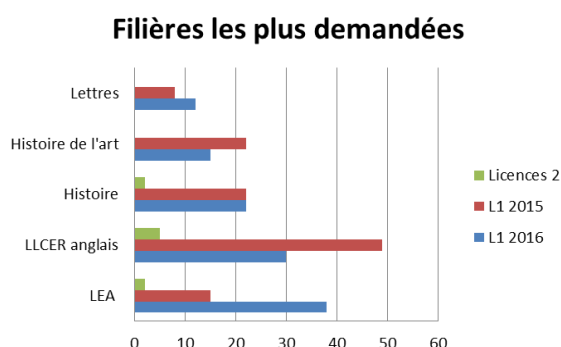
Avis des commissions	L1 interne	L1 externe	L2 interne	L2 externe	L1 + L2
Favorable	87	51	9	1	148
défavorable	21	11	5	2	42
Nb demandes	108	65	14	3	
	173		17		190

- 190 dossiers étudiés par la commission après travail préalable avec les responsables des filières les plus demandées,
- Plus de demandes émises qu'en 2015 (218) mais le nombre de dossiers étudiés est identique à celui de l'année universitaire 2015/2016 pour la réorientation concernant la licence 1<sup>ère</sup> année,

- Formations principales dont émanent les étudiants :

Filière	2015	2016
Droit	23	16
AES	6	0
CPGE	11	17

- Filières les plus demandées :



### 3/ TARIFS DU PARCOURS TERRITOIRES, ACTION PUBLIQUE, DEVELOPPEMENT DE LA MENTION DE MASTER ETUDES SUR LE GENRE OUVERT A LA FORMATION CONTINUE

L'université Bordeaux Montaigne est accréditée pour délivrer la mention de master études sur le genre.

La 1ère année du parcours Médiation, cultures, langues a été ouverte en formation initiale au titre de l'année 2016-2017.

Il est proposé l'ouverture du parcours Territoire, action publique, développement à destination de stagiaires de formation continue : publics en situation d'emploi ou de formation en alternance financée par des partenaires publics ou privés.

Description de la formation:

**Volume horaire pour les deux ans:**

- **200 heures de tronc commun avec le Parcours Etudes sur le genre : médiations, cultures, langues**
- **376 heures de formation spécifique au parcours**

Calcul des coûts complets :

Coûts directs :

MCF **132 heures éq TD**

Intervenants extérieurs : **274 heures**

*Fonctionnaires* 219h

*dont Non Fonctionnaires* 55h

Coût moyen par stagiaire (sur base effectif de 10 inscrits) 5276 €

Coûts indirects (charges administratives, coûts de structure,...) :

Analyse 2011/2012/2013 = 1342€ par étudiant.

Total : 5276+1342+(261,10x2)= **6130€ pour deux ans**

**Tarifs proposés :**

**Pour 1 année avec un financement par une entreprise : 3500€**

**Pour 1 année en autofinancement : 2000€**

Pour information, un encart publicité est diffusé depuis le 5 décembre 2016 sur le site courrier des Maires + (version papier dans Le courrier des Maires paru au mois de décembre) avec ciblage des cadres des collectivités territoriales. Une information collective est organisée le 19 janvier à 11h00 avec diffusion de l'information à un fichier de personnes qui s'étaient portées candidates les années précédentes + réseau professionnel de M. Raibaud.

Le seuil d'ouverture du Master 1 en 2017 sera de 10 stagiaires (dont au moins 6/7 financés par l'entreprise).

➡ **La CFVU adopte (sous réserve d'ouverture de la formation) les Tarifs du Parcours Territoires, action publique, développement de la mention de master études sur le genre**

### 3/ REPARTITION DE L'ENVELOPPE FSDIE 2017

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) aide financièrement les étudiants à mener à terme leurs projets ou initiatives. Le FSDIE tire son budget du prélèvement réglementaire des frais d'inscription.

#### REPARTITION FSDIE 2017

<b>Enveloppe globale 2017</b>	<b>135 000,00 €</b>
-------------------------------	---------------------

répartition proposée :

enveloppe "tuteur - accompagnement projets étudiants"	17 000,00 €
enveloppe "projets étudiants"	50 000,00 €
enveloppe "Aides d'urgence"	40 500,00 €
enveloppe "culture"	11 500,00 €
enveloppe "vie étudiante"	5 000,00 €
enveloppe "certifications"	1 000,00 €
enveloppe "fonctionnement radio campus"	10 000,00 €

A noter : le montant de l'aide d'urgence atteint le plafond de 30% du montant total de l'enveloppe.

➡ **La CFVU adopte la répartition de l'enveloppe FSDIE.**

### 4/ ASSOCIATIONS NOUVELLEMENT DOMICILIEES A BORDEAUX MONTAIGNE

Une association doit déclarer lors de la rédaction de ses statuts une adresse de siège social. L'adresse de domiciliation d'une association Loi 1901 est importante puisqu'elle définit l'autorité territoriale compétente en cas d'actions en justice. La localisation du siège social induit également la préfecture auprès de laquelle l'association doit être déclarée.

Conditions de domiciliation à l'UBM : Les associations étudiantes, dont le bureau est composé d'au moins 2/3 d'étudiants régulièrement inscrits à Bordeaux Montaigne. L'objet de l'association doit être tourné vers l'établissement, son environnement, sa communauté.

Avantages d'une domiciliation à l'UBM : bénéficier de différents services dont : la réception du courrier, le prêt de matériel, des aides financières.

La commission s'est réunie le 09/02/2017 pour étudier les demandes de domiciliation de 3 associations.

#### **ReFLÉ**

Date de création de l'association : 15 décembre 2016.

Objet : création d'un réseau d'anciens étudiants de l'UBM et faciliter l'insertion professionnelle de ses membres.

#### **Association Lettres Classiques**

Date de création de l'association : 04 mai 2016.

Objet : représenter la filière Lettres Classiques de l'Université Bordeaux-Montaigne ; organiser des projets et événements dans le cadre de la vie étudiante et des études (accueil des étudiants de la filière, tutorat, développement de la revue littéraire "Hermès, le messager des créations étudiantes").

#### **Bord'Oc**

Date de création de l'association : 09 décembre 2016.

Objet : promouvoir la langue et la culture occitane à travers différentes manifestations culturelles.

## **5/ MODIFICATION DU REGLEMENT DES STAGES CONCERNANT L'ENCADREMENT DES STAGES DES DOCTORANTS**

Question retirée de l'ordre du jour.

La mise en œuvre d'un stage pour les doctorants se heurte à la réglementation sur les stages qui précise que l'intégration du stage s'effectue dans un cursus de formation dont le volume d'enseignement effectué en présence des étudiants est de 200 heures au minimum par année. Certains établissements ont mis en avant 100h d'accompagnement par le directeur de thèse, plus 100h de formation assurée dans le cadre de l'école doctorale, mais la DGESIP a rendu un avis défavorable quant à l'ouverture de stages pour les doctorants.